

# Un Corridor vert Châteauguay-Léry

**Mémoire présenté à la ville de Châteauguay dans le cadre de la consultation publique sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la zone H-831 visant l'agrandissement à même la zone P-840 dans le secteur de la rue Maupassant afin d'y inclure les lots 5 671 084 et 6 157 276**

**Rédigé par**

Claude Boileau

Jean Morissette

Guy Turcotte

Véronique Gauthier (collaboration spéciale)

Présenté par

**SOS** *Forêt*  
FERNAND-SEGUIN

# Table des matières

## Introduction

Une volonté citoyenne pour la conservation et la mise en valeur du territoire proposé du Corridor vert Châteauguay-Léry, des milieux naturels à haute valeur écologique, économique et sociale.

### **1. Le Corridor vert Châteauguay-Léry : territoire et biodiversité**

- 1.1. Périmètre et superficie du territoire
- 1.2. Richesses floristiques
- 1.3. Richesses de l'avifaune
- 1.4. Richesse mycologique
- 1.5. Richesse écologique unique

### **2. L'état du couvert forestier dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et dans la MRC Roussillon**

- 2.1. MRC de Roussillon versus les autres MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
- 2.2. Disparition accélérée du couvert forestier en zone blanche
- 2.3. Fragmentation et diminution de la taille des boisés
- 2.4. Corridor vert Châteauguay-Léry : 2,3% du territoire de la MRC Roussillon
- 2.5. Des milieux humides perturbés

### **3. Espaces naturels : de grands services rendus à la société**

- 3.1. Services écologiques
- 3.2. Services économiques
- 3.3. Services à la santé

### **4. Corridor vert Châteauguay-Léry : une volonté populaire**

- 4.1. Pétition : 12 126 signataires en faveur de la conservation
- 4.2. Consultation Châteauguay : 584 mémoires et opinions déposés
- 4.3. Consultation Léry : 91,7% en faveur de la conservation

## **5. Usages compatibles à la protection des milieux naturels**

5.1. Définition

5.2. Usages non-compatibles : impacts sur les habitats

5.3. Fragmentation et effets de lisière

## **6. La zone P-840**

6.1. La disparition de la zone de conservation P-840

6.2. Un milieu à haute valeur écologique

## **7. Avis et commentaires**

## **8. Conclusion**

## **Annexes**

### **I. Références et bibliographie**

## **Introduction**

### **Une volonté citoyenne pour la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry et de tous les milieux naturels à haute valeur écologique, économique et sociale**

SOS Forêt Fernand-Seguin, un regroupement de citoyens créé en 2008, a pour mission de faire la promotion de la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry situé dans la MRC de Roussillon.

Conscients de la disparition rapide des derniers espaces naturels de la grande région de Montréal et plus particulièrement sur le territoire de la MRC Roussillon, SOS Forêt Fernand-Seguin a su, au cours des 10 dernières années, acquérir des connaissances, informer et mobiliser une large portion de la population locale à la nécessité de préserver et de mettre en valeur un habitat naturel de grande dimension abritant une biodiversité d'une richesse unique.

Le présent mémoire appuie fortement la vision et les orientations du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) qui propose de mettre fin au développement anarchique du territoire et met de l'avant une vision intégrée, intelligente et durable de notre coin de pays en établissant un objectif de protection des milieux naturels terrestres de 17% du territoire pour 2020 et une cible pour 2030 de 30% de couvert forestier.

À la lumière des connaissances récemment acquises du territoire, le présent mémoire a pour objectif d'exprimer nos avis et commentaires sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la zone H-831 visant l'agrandissement à même la zone P-840 dans le secteur de la rue Maupassant afin d'y inclure les lots 5 671 084 et 6 157 276

Ce mémoire identifiera les usages véritablement compatibles à la protection de ce milieu naturel à haute valeur écologique et documentera les impacts négatifs associés à une fragmentation du territoire causée par du développement résidentiel.

Ce mémoire exposera les raisons pour lesquelles le statut conservation du territoire visé par le projet de règlement doit demeurer intact.

# 1. Le Corridor vert Châteauguay-Léry : territoire et biodiversité

## 1.1 Périmètre et superficie du territoire

### Un territoire plus grand que la proposition du RCI 2003

Les connaissances récemment acquises du territoire nous ont fait prendre conscience de la richesse et de la répartition de la biodiversité présente dans le Corridor vert Châteauguay-Léry et nous amènent à proposer un territoire plus grand que le Bois Châteauguay-Léry identifié par le Règlement de contrôle intérimaire 2003 de la CMM. Les inventaires réalisés sur l'ensemble des territoires naturels du secteur ont mis en évidence la richesse écologique des lieux et nous force à considérer tout le territoire encore à l'état naturel comme un seul corridor, une entité à préserver dans son intégralité.

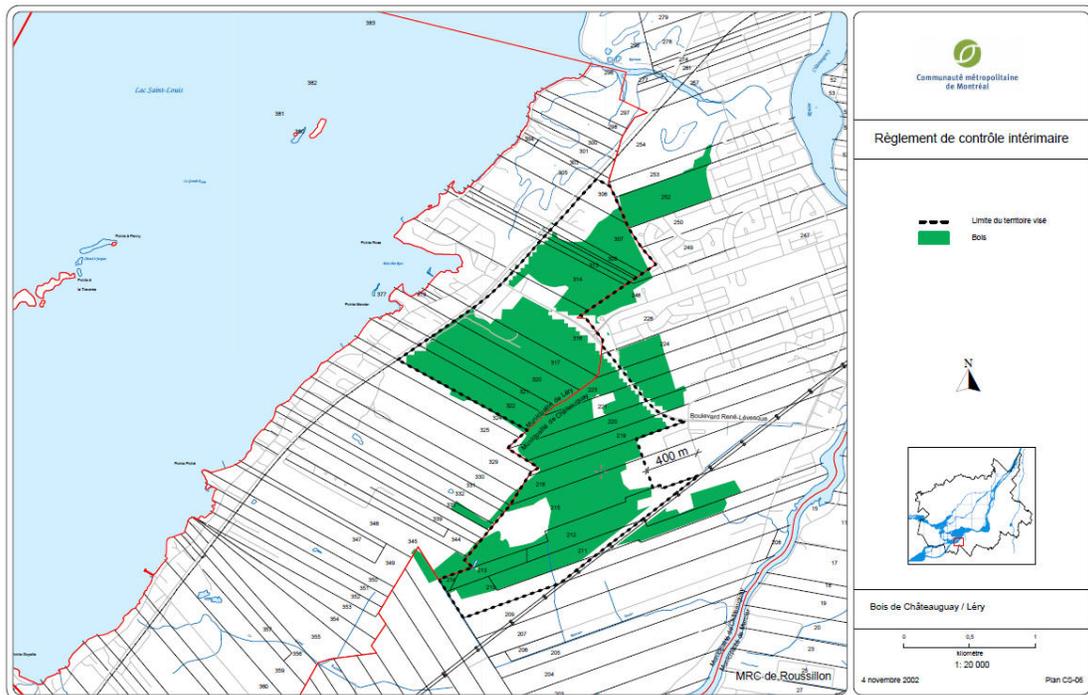
#### 1.1.1 Territoire proposé par le RCI 2003

Le territoire du Bois Châteauguay-Léry initialement identifié dans la RCI 2003 a été délimité par l'observation d'une forêt reconnue pour sa haute valeur écologique. La superficie ciblée pour la protection par le RCI était en 2003 de 245 hectares. (Tableau 1)

#### Tableau 1

##### Territoire du Bois Châteauguay-Léry RCI 2003

Le territoire du Bois Châteauguay-Léry identifié par le Règlement de contrôle intérimaire de la CMM en 2003 est délimité par une ligne pointillée.

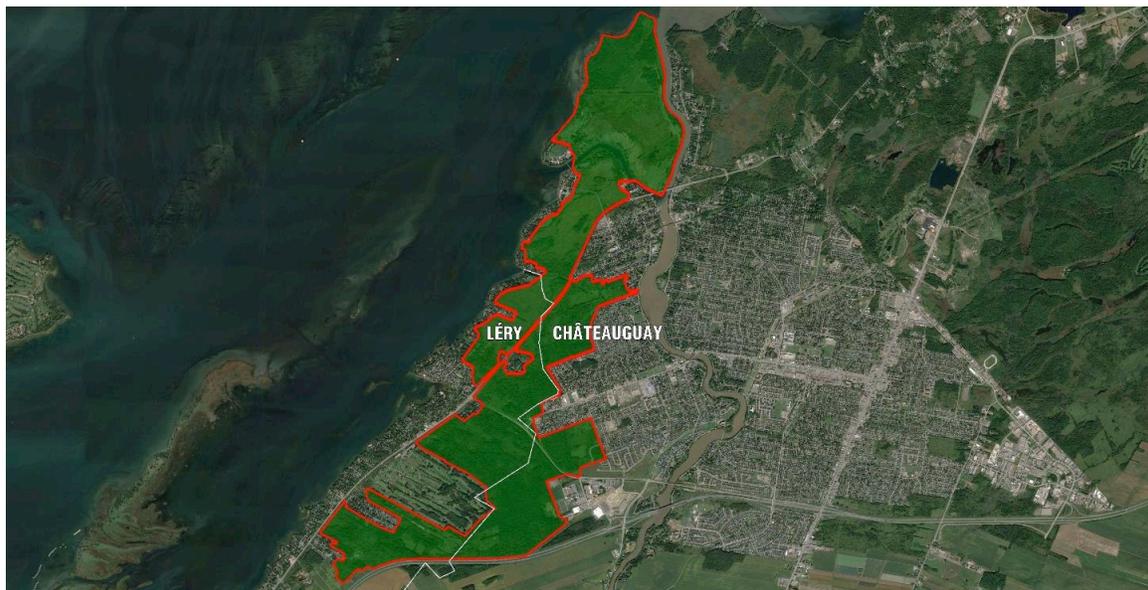


### 1.1.2 Territoire recommandé par SOS Forêt Fernand-Seguin

Depuis 2008, des inventaires réalisés sur l'ensemble des territoires naturels du secteur nous ont permis de découvrir la richesse écologique des lieux, la répartition des habitats abritant des espèces rares et l'interdépendance des écosystèmes nous forcent à considérer tout le territoire en incluant les territoires du Ruisseau Saint-Jean et de l'Île Saint-Bernard comme un seul corridor naturel à préserver afin d'assurer la pérennité des écosystèmes interconnectés. (Tableau 2)

C'est en observant la vie dans le territoire non développé du secteur et en accumulant les données scientifiques que nous avons déterminé le périmètre du Corridor vert Châteauguay-Léry. La répartition des espèces menacées et la compréhension des interrelations des habitats ont tracé les limites que nous recommandons pour la conservation de ce territoire.

Chevauchant les limites des villes de Léry et de Châteauguay, de l'autoroute NA30 à l'Île Saint-Bernard, le corridor proposé a une superficie de 974 hectares. 63% de la superficie est situé sur le territoire de la ville de Châteauguay, tandis que 37% est situé sur le territoire de ville de Léry.



## 1.2 Richesse floristique :

« *La ceinture verte de Châteauguay-Léry est globalement un écosystème forestier exceptionnel.* » A Sabourin. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la

ceinture verte de Châteauguay-Léry. Août 2009 page 10.

Les inventaires floristiques réalisées sur le terrain en 2009 par André Sabourin et déposés au Centre de données sur le patrimoine naturel du MDDEP ont confirmé la présence de 23 espèces de plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et 15 plantes d'intérêt. (Annexe I)

### Tableau 2

#### Plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées présentes sur le territoire

- 1- l'érable noir (*Acer nigrum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 2- l'aigremoine pubescente (*Agrimoniapubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 3 l'ail des bois (*Allium tricoccum*): désigné vulnérable; S3
- 4- la doradille ébène (*Aspleniumplatyneuron*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 5- la cardamine découpée (*Cardamine concatenata*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S3
- 6- le carex porte-tête (*Carex cephalophora*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 7- le carex faux-rubanier (*Carex sparganioides*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 8- le carex de Swan (*Carex swanii*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 9- le caryer ovale (*Carya ovata* var. *ovata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 10- le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 11- l'aubépine dilatée (*Crataegus* cf. *coccinioides*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 12- l'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus-galli* var. *crus-galli*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S1
- 13- l'aubépine suborbiculaire (*Crataegus suborbiculata*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S1S2
- 14- la dryoptère de Clinton (*Dryopterisclintoniana*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 15- le gaillet fausse-circée (*Galium circaezans*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

- 16- la goodyérie pubescente (*Goodyerapubescens*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 17- le noyer cendré (*Juglanscinerea*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 18- le lycopode de Virginie (*Lycopusvirginicus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 19- le chêne bicolor (*Quercus bicolor*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 20- la renoncule à éventails (*Ranunculusflabellaris*): susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; S2
- 21- le scirpe pendant (*Scirpuspendulus*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2
- 22- le staphylier à trois folioles (*Staphyleatrifolia*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S3
- 23- le pigamon pourpré (*Thalictrumdasycarpum*): susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable; S2

**Tableau 3**  
**15 plantes d'intérêt présentes sur le territoire**

**15 plantes d'intérêt**

1. l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*)
2. l'asaret gingembre (*Asarumcanadense*)
3. le bident discoïde (*Bidensdiscoidea*; syn. *Bidensdiscoideus*)
4. la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*)
5. la cardamine géante (*Cardamine maxima*)
6. le carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*)
7. le carex de Hitchcock (*Carex hitchcockiana*)
8. le décodon verticillé (*Decodonverticillatus*)
9. l'hackélie de Virginie (*Hackelia virginiana*)
10. le noyer noir (*Juglansnigra*)
11. la matteucciefougère-à-l'autruche (*Matteuciastruthiopteris*)
12. la pédiculaire du Canada (*Pediculariscanadensis*)
13. la sanguinaire du Canada (*Sanguinariacanadensis*)
14. le trille blanc (*Trillium grandiflorum*)
15. l'uvulaire grande-fleur (*Uvulariagrandiflora*)

## **Richesses floristiques de l'île Saint-Bernard et du territoire du Ruisseau Saint-Jean**

Les inventaires floristiques effectués sur l'île Saint-Bernard en 2003 ont dénombré 11 plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. A. Sabourin. Les aubépines et

Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du Refuge Marguerite-D'Youville (île Saint-Bernard). 2003.

Les inventaires floristiques effectués sur le territoire du Ruisseau Saint-Jean par l'équipe dirigée par Louise Gratton en 1995 a permis de recenser 7 plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. L'aubépine ergot-de-coq (*Crataegus crus galli*), classée S1, fut la grande vedette de ces 2 inventaires.

Louise Gratton. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sur le territoire du Ruisseau Saint-Jean. 1995.

(Annexes II et III)

## **Des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)**

Le deuxième projet de SADD reconnaît qu'il existe quatre écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sur le territoire de la MRC de Roussillon, que ces EFE représentent des superficies de plus de 500 hectares et sont tous situés à l'intérieur du Corridor vert Châteauguay-Léry.

SADD Deuxième projet, MRC de Roussillon, 26 avril 2017 page 46

### **1.3 Richesses de l'avifaune**

Un inventaire réalisé par le Club des ornithologues de Châteauguay (COC) en 2009 a confirmé la grande richesse de l'avifaune présente dans les boisés non protégés de la Ceinture verte de Châteauguay-Léry. L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces d'oiseaux qui utilisent ce territoire pour s'alimenter, se reposer et pour y nicher.

L'inventaire de l'avifaune nous a permis d'observer 125 espèces d'oiseaux dont 71 oiseaux nicheurs. (Annexe IV)

### **1.4 Richesse mycologique**

Réalisé par Raymond McNeil, professeur émérite du département de biologie de l'université de Montréal, l'inventaire de la flore mycologique d'une partie du territoire illustre d'une autre façon la très grande richesse du territoire. 316 espèces de champignons ont été observées sur le territoire. De ce nombre, 22 espèces sont qualifiées d'espèces très rares. « L'occurrence de ces seules espèces dans les boisés de Châteauguay-Léry justifie leur préservation dans toute leur intégrité. »

(Annexe V. Raymond McNeil. Inventaire de la flore mycologique du Centre Fernand-Seguín et des boisés adjacents des villes de Châteauguay-Léry. Février 2013)

### **1.5 Richesse écologique unique.**

#### **Un écosystème unique à préserver dans son intégralité.**

La richesse de sa biodiversité connue à ce jour laisse présager un trésor inestimable pour le bénéfice des générations futures. Et nous n'avons pas encore exploré le monde des insectes, celui des reptiles, des amphibiens, des chiroptères. Tant à découvrir!

L'équilibre des interrelations entre les différents habitats du Corridor vert Châteauguay-Léry nous oblige à faire preuve de précaution et de protéger dans son intégralité le territoire proposé.

*« En protégeant les écosystèmes forestiers exceptionnels, on fait preuve d'une prudence élémentaire puisque les connaissances sur les interactions entre les espèces et les écosystèmes sont encore trop fragmentaires pour qu'on puisse les modifier en toute quiétude. Par ailleurs, ces EFE peuvent être mis en valeur à des fins de récréation, d'éducation ou de recherche pourvu qu'on préserve leur caractère exceptionnel.*

*Enfin, n'est-il pas équitable de permettre aux générations qui nous suivent de profiter à leur tour des richesses qu'offrent les écosystèmes forestiers exceptionnels? »*

Source : *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*. Ministère des ressources naturelles du Québec Page 14. 2001.

## **2. L'état du couvert forestier dans la région Vallée-Du-Haut-Saint-Laurent et dans la MRC Roussillon.**

Autrefois presque entièrement recouvert de forêt, le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent est aujourd'hui largement occupé par l'agriculture et l'urbanisation. La MRC Roussillon se distingue parmi les autres MRC de la CRÉVHSL par son plus faible couvert forestier.

### **2.1.1 MRC Roussillon versus les autres MRC de la Vallée-Du-Haut-Richelieu**

**Le couvert forestier ne représente plus que 7,3% du territoire de la MRC Roussillon**

L'occupation du territoire par les colons européens depuis le XVII<sup>e</sup> siècle s'est faite sans relâche aux dépens du couvert forestier. Aujourd'hui la superficie forestière compte pour environ 25 % du territoire terrestre de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Le tableau 6 nous illustre la faiblesse relative du couvert forestier de la MRC Roussillon. Il ne reste que 3 068 hectares, soit 7,3% du territoire actuel.

**Tableau 4**

**Proportion du couvert forestier pour chacune des MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.**

<b>MRC</b>	<b>Superficies forestières en hectare</b>	<b>Pourcentage du territoire</b>
Beauharnois-Salaberry	5 358	11,4 %
Le Haut-Saint-Laurent	42 222	36,2 %
Les Jardins-de-Napierville	21 040	26,3 %
Roussillon	3 068	7,3 %
Vaudreuil-Soulanges	22 340	26,2 %
TOTAL	94028	25,2 %

\* Proportion du couvert forestier calculé par rapport au territoire terrestre et non au territoire total (incluant les plans d'eau).

Sources des données : Base de données topographiques du Québec, 2001; Système d'information écoforestière, 2001; Belvisi, J. 2005. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 1999 et 2004. Agence géomatique montréalaise (Géomont). 28 pages + tableau des résultats par municipalité

## **2.2 Disparition accélérée du couvert forestier en zone blanche**

**Déjà la plus dépourvue de couvert forestier, c'est dans la MRC Roussillon que ce couvert forestier disparaît le plus rapidement.**

Aujourd'hui, malgré les faibles proportions du couvert forestier dans certaines MRC et municipalités, les activités humaines continuent de générer des pertes de superficies forestières. Les tableaux 7 et 8 nous démontrent qu'entre 1999 et 2004, celles-ci s'élèvent à environ 2 577 ha (2,6 %) pour l'ensemble de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Entre 2004 et 2009, un scénario presque identique avec des pertes qui s'élèvent à 2420 ha (2,5%)

En zone verte, les pratiques agricoles intensives favorisent l'augmentation des surfaces en production en réduisant les surfaces forestières. Le développement urbain, qui gruge certaines portions de terres arables en région, est aussi susceptible de contraindre le milieu agricole à compenser les pertes de surfaces cultivables, notamment en empiétant au cœur des forêts résiduelles.

En zone urbanisée, les boisés sont souvent les premières victimes du développement immobilier. Le nombre de logements mis en chantier dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus en Montérégie est passé de 3 200 à environ 8 000 entre 1996 et 2008 Source; Mouvement des caisses Desjardins – Études économiques, 2007

Entre 2004 et 2009, la superficie forestière de la zone urbaine (blanche) de la MRC de Roussillon a diminué de 223 hectares. Le développement résidentiel et commercial est responsable, à lui seul, près de 80% de la destruction du couvert forestier.

## **2.3 Fragmentation et diminution de la taille des boisés.**

**Entre 2004 et 2009, la MRC de Roussillon a perdu 280 hectares de couvert forestier**

La perte d'habitat forestier résulte évidemment en une diminution de la taille des populations animales et végétales. Elle entraîne aussi par sa fragmentation diverses conséquences plus subtiles qui augmentent la pression exercée sur les populations d'espèces vivantes. Pression se faisant sentir davantage alors que le couvert forestier passe en deçà d'un seuil critique de 30 % d'habitat (Andrén, 1994) ce qui est le cas de la MRC Roussillon (7,3%) et de l'ensemble des 5 MRC (25,2%).

Parmi ces effets, notons tout d'abord une diminution de la taille des parcelles résiduelles ainsi qu'une augmentation subséquente de la quantité d'habitats de bordure. Ces effets se répercutent négativement sur les populations de certaines espèces animales associées à la forêt profonde (Haila,1999; Dufaut, 2007).

Les parcelles forestières de faible superficie sont également sous l'influence des perturbations provenant du milieu externe, celles-ci pouvant modifier les conditions abiotiques à l'intérieur de ces parcelles (ex. lumière, température, humidité, vent) au détriment d'organismes sédentaires telles que les plantes (Haila, 1999).

L'augmentation de la distance entre les parcelles, ou entre ces dernières et un massif de forêt continue, ainsi que l'émergence de milieux plus ou moins hostiles entre ceux-ci peuvent diminuer la capacité de dispersion de certaines espèces animales et végétales (Andrén, 1999; Mönkkönen et Reunanen, 1999), réduire la colonisation de nouveaux habitats (Duchesne *et al.*, 1998; Carignan, 2006; D'Orangeville *et al.*, 2008) ainsi que les échanges génétiques entre les populations.

### Tableau 5

Pertes de superficies forestières entre les années 1999 et 2004 pour les cinq MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

MRC	Pertes de superficies forestières en ha (%)	Pertes de superficies forestières à l'intérieur du zonage agricole en ha (%)
Beauharnois-Salaberry	106 (1,9)	75 (70,6)
Le Haut-Saint-Laurent	488 (1,1)	463 (94,9)
Les Jardins-de-Napierville	1021 (4,6)	1014 (99,3)
<b>Roussillon</b>	<b>330 (5,4)</b>	<b>162 (49,1)</b>
Vaudreuil-Soulanges	631 (2,7)	371 (58,8)
TOTAL	2577 (2,6)	2085 (80,9)

Source des données : Belvisi, J. 2005. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 1999 et 2004. Agence géomatique montréalaise (Géomont). 28 pages + tableau des résultats par municipalité.

### Tableau 6

Pertes de superficies forestières entre 2004 et 2009 pour les cinq MRC de la Vallée du-Haut-Saint-Laurent.

MRC	Pertes de superficies forestières en ha (%)	Pertes de superficies forestières à l'intérieur du zonage agricole en ha (%)
Beauharnois-Salaberry	139 (2,6)	72 (52,0)
Le Haut-Saint-Laurent	558 (1,3)	499 (89,5)
Les Jardins-de-Napierville	462 (2,2)	430 (93,1)
<b>Roussillon</b>	<b>280 (5,1)</b>	<b>57 (20,4)</b>
Vaudreuil-Soulanges	982 (4,6)	471 (48,0)
TOTAL	2420 (2,5)	1529 (63,2)

Source des données : Sokpoh, K. 2010. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009. Agence géomatique montérégienne. 38 pages.  
Informations et tableaux extraits de  
Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (PRDIRT), décembre 2010

## **2.4 Corridor vert Châteauguay-Léry : 2,3% du territoire de la MRC Roussillon**

Assurer la conservation des 974 hectares du Corridor Châteauguay-Léry représenterait la protection de 2,3% du territoire de la MRC Roussillon et le tiers du couvert forestier restant de la MRC.

Cette proportion est en deçà de l'objectif de 17% actuellement visé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et nettement inférieur au seuil critique de 30% en milieux naturels protégés requis tel que ciblé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) afin de conserver la biodiversité d'un écosystème donné selon les recommandations du Protocole de Nagoya signé par le gouvernement du Québec en 2010.

La MRC devrait adopter un plan d'action qui garantisse la conservation et la mise en valeur des milieux naturels existants et l'atteinte des objectifs de rétablissement du couvert forestier prendre les moyens nécessaires pour préserver la totalité des maigres 7,3% de superficies forestières restantes et, en collaboration avec la MRC de Roussillon, établir un programme de restauration de milieux naturels qui vise un objectif de 30% de conservation.

## **2.5 À la MRC de Roussillon, 930 hectares en milieux humides récemment perturbés**

Les milieux humides ont été de grandes victimes de l'étalement urbain dans la région du Grand Montréal. La MRC de Roussillon ne fait bande à part.

Selon une récente étude commandée par le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la faune et des Parcs MDDEFP, 18,5% des milieux humides sur le territoire de la MRC de Roussillon soit une superficie de 9.30 kilomètres carrés ont été perturbés au cours des 22 dernières années.

Source; Analyse de la situation des milieux humide au Québec. Stéphanie Pellerin et Monique Poulin MDDEFP Avril 2013 page 40

Il importe donc d'apporter une attention particulière à la protection des derniers milieux humides présents sur le territoire de la MRC.

Les milieux humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la terre en raison des interactions complexes qui se créent entre l'eau, les sols, les microorganismes, les plantes et les animaux qui les constituent et en raison de l'interdépendance étroite qu'ils tissent avec leur environnement (De Groot et collab., 2007). Grâce à leurs fonctions et aux ressources qu'ils abritent, ils fournissent des biens et services écologiques à l'ensemble de la population. Ils contribuent au bon état général de l'eau et à la qualité de l'environnement (Chevassus-au-Louis et collab., 2009). Les biens et services écologiques représentent les avantages que les populations humaines retirent, directement ou indirectement, d'un fonctionnement sain des écosystèmes qui englobent l'air, l'eau, le sol et la biodiversité. Source; Les milieux humides et l'autorisation environnementale. MDDEP Juillet 2012 Page 4

### **3. Espaces naturels : de grands services rendus à la société**

Du point de vue social, les aires naturelles urbaines contribuent à la santé publique et au bien-être de la collectivité. C'est non seulement les collectivités immédiates de Châteauguay et Léry qui bénéficient des retombées de la ceinture verte du même nom, mais également l'ensemble des êtres vivants de la collectivité métropolitaine.

« Selon une enquête de l'organisme canadien pour la promotion des activités physiques en plein air « Vert l'action », les sentiers – et par extension tous les sites de plein air – sont des supports favorisant la vie sociale, la santé, le patrimoine, l'environnement et l'économie. » Conseil québécois du loisir, Le loisir de plein air au Québec – Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique. Mars 2008.

D'ailleurs, il importe de souligner que les activités de plein air « font partie intégrante des loisirs des Québécois. Le riche patrimoine naturel et récréatif auquel ils ont accès, tout comme le caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique, contribuent à ce que près de 2,4 millions de Québécois soient des adeptes de plein air. Et leur nombre s'accroît sans cesse, vouant le secteur à un avenir prometteur. » Ibid., p. 8

Une bonne planification doit tenir compte de l'ensemble des espaces naturels de la grande région de Montréal. La ceinture verte de Châteauguay-Léry fait partie de ce grand écosystème métropolitain.

### **3.1. Services écologiques**

#### **Des services écologiques nombreux et essentiels**

Un espace naturel comme la ceinture verte Châteauguay-Léry nous rend de très nombreux services écologiques. Il fournit, entre autre, un habitat varié à la faune, contribue à une meilleure qualité de l'air et de l'eau, modère les changements de température, séquestre le carbone et protège des espèces végétales importantes. Il nous comble également d'aménités offertes gratuitement par la nature comme la beauté du paysage

Pour une description plus élaborée des fonctions écologiques de la forêt, nous vous référons au plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent; ces fonctions y sont regroupées sous trois titres :

1) un habitat pour la faune et la flore terrestres, 2) la régularisation du cycle hydrologique, la protection et la qualité de l'eau et des sols ainsi que 3) un réservoir et un puits de carbone.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Gagné, C. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Salaberry-de-Valleyfield, pp. 23, 48 à 51

Les chercheurs de la Fondation David Suzuki ont déterminé que chaque hectare de milieu naturel fournit annuellement des services valant entre 3 487\$ et 3 880\$ simplement pour le captage du gaz carbonique et la prévention des inondations. Cette estimation ne représente qu'une fraction de la valeur totale des biens et services que les écosystèmes apportent à la collectivité. Source : Mémoire présenté par la Fondation David Suzuki dans le cadre des consultations publiques sur le PMAD du Grand Montréal. 2011.

### **3.2 Services économiques**

#### **La protection ; un investissement payant**

Les services économiques rendus par un écosystème comme la ceinture verte de Châteauguay-Léry sont nombreux. Une étude d'Environnement Canada a réparti en catégories les types d'avantages que les espaces verts peuvent offrir aux collectivités. Selon cette étude, en plus de leurs effets sur la valeur des propriétés, les espaces naturels ont aussi des effets positifs dans sept autres catégories économiques.

### 3.2.1 Sommes dépensées par les résidents

« Les espaces verts peuvent inciter les résidents à dépenser de l'argent pour profiter pleinement de ces avantages. Par exemple, des résidents qui consacrent de l'argent à des activités récréatives appuient les entreprises de loisirs, ce qui entraîne des retombées pour le marché de l'emploi local. »

### 3.2.2 Sommes dépensées par d'autres personnes

« Des études ont démontré que la population canadienne attache beaucoup d'importance aux loisirs. Pas moins de 90% des habitants du pays ont pris part à une ou plusieurs activités liées à la nature en 1991, y consacrant l'équivalent de 1,3 milliard de jours et 5,6 milliards de dollars. Ainsi, les secteurs qui offrent des possibilités de pêches, d'ornithologie et de randonnée pédestre attirent les investissements. »

### 3.2.3 Activités commerciales

« La popularité des espaces verts s'étend aux entreprises commerciales. Les espaces verts peuvent attirer des concessions servant les personnes venues profiter du plein air ou assister à des événements spéciaux dans des parcs et même des équipes de tournage. Tous ces usages engendrent d'autres dépenses qui en retour créent de l'emploi et remettent de l'argent dans les coffres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sous forme d'impôt. »

### 3.2.4 Sommes dépensées par les agences

« Pour que les parcs et les ceintures de verdure se concrétisent, il faut entreprendre des activités de planification et de construction. Puis, il faut en assurer l'entretien et l'approvisionnement. En d'autres mots, les agences chargées de leur entretien doivent embaucher des employés pour assurer le développement, l'exploitation et l'entretien des espaces. Ainsi, quelques emplois sont créés dans la communauté pour la simple raison que ces espaces naturels existent. »

### 3.2.5 Sommes dépensées par les touristes

« Les espaces verts qui attirent les touristes peuvent devenir de précieux attraits pour les collectivités qui dépendent de l'argent des touristes. Les entreprises commerciales associées au tourisme dans les secteurs naturels peuvent aussi créer des emplois dans la localité et payer leur part d'impôts. »

### 3.2.6 Attirer et conserver des entreprises

« La capacité d'attirer et de conserver des entreprises revêt beaucoup d'importance pour l'économie d'une région. Les entreprises attachent de plus en plus d'importance à la qualité de vie comme facteur dans le choix d'une région où s'installer. Ainsi, les localités qui ont accès à une ceinture de verdure et à des installations récréatives ont un avantage par rapport à celles qui n'en ont pas. »

### 3.2.7 Réduire les dépenses publiques

« La conservation des espaces verts, des rivières et des sentiers de la nature peut réduire indirectement les coûts supportés par les gouvernements locaux et autres organismes publics. » Environnement Canada, Des espaces verts qui valent leur pesant d'or (Fiche d'information tirée d'internet)

De par sa position géographique et la géomorphologie du territoire, le Corridor vert Châteauguay-Léry joue un rôle majeur dans le contrôle des eaux de ruissellement. L'artificialisation de cet espace obligerait la ville de Léry à d'importants travaux d'aménagements d'un réseau fluvial pour protéger ses citoyens d'éventuelles inondations. De plus, ces travaux auraient une influence négative sur la qualité de l'eau potable de la source qui alimente plus de 60 000 personnes.

Une comptabilité qui tiendrait compte des biens et services rendus par le Corridor vert Châteauguay-Léry mettrait en évidence la rentabilité d'un investissement dans la conservation et la mise en valeur de ce territoire.

## **3.3 Services à la santé**

### **Pour réduire nos dépenses en santé**

« Les espaces verts jouent un rôle très important dans les milieux urbanisés. La présence d'espaces verts semble être associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement et sur la santé physique et mentale de la population. Les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds. Les espaces verts réduisent aussi le bruit, la température locale et l'effet d'îlots de chaleur urbains. En outre, plusieurs études suggèrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé auto rapportée et diagnostiquée, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important. ... » Institut national de santé publique du Québec, Les espaces verts urbains et la santé, p. 2

« Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis qu'Ulrich et ses collaborateurs ont comparé deux groupes de patients hospitalisés à la suite d'une chirurgie (Ulrich, 1984). Les chambres étaient similaires, mais certains patients avaient une vue sur un mur de briques et d'autres, une vue sur des arbres. Les patients qui avaient une vue sur les arbres ont moins souffert de complications post-chirurgicales, ont nécessité moins d'analgésiques puissants, ont bénéficié d'une durée de séjour plus courte, et les notes prises par le personnel infirmier à leur égard ont comporté moins de commentaires négatifs. » Ibid

Aussi, les espaces verts urbains « semblent être associés à moins de solitude et à un sentiment d'isolement social moindre. Enfin, certains avantages psychologiques associés aux espaces verts seraient possiblement liés à leur biodiversité. » Ibid. pp. 10-11

Bien que des études futures soient nécessaires dans le but d'affiner l'analyse des relations observées, il semble que les espaces verts sont très importants pour la santé en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine.

#### Fonctions physiques des espaces verts urbains

Un arbre mature fournit l'oxygène nécessaire à quatre personnes (Vergriete et Labrecque, 2007). Dans les milieux urbains, les arbres ont, en plus, d'autres effets importants. « Les particules atmosphériques sont parmi les composants de la pollution de l'air qui ont des effets dommageables pour la santé. Les arbres, comme les plantes, interceptent la poussière en suspension jusqu'à ce qu'elle retombe au sol lors d'averses de pluie.

« L'ozone est aussi un polluant ayant des effets néfastes sur la santé. En milieu urbain, il devient essentiel de réduire le taux d'ozone, particulièrement dans les régions les plus polluées. Il a été estimé qu'une augmentation de 10 % du couvert arboré à Montréal mènerait à près de 4 parties par milliard (abréviation de l'anglais part per billion) (ppb) de réduction de la concentration d'ozone, ce qui diminuerait celle-ci de 4,7 à 6,2 % (Vergriete et Labrecque, 2007).

« Finalement, les arbres peuvent séquestrer des métaux lourds. Par exemple, un érable à sucre d'environ 30 centimètres (cm) de diamètre peut séquestrer 60 milligrammes (mg) de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb pendant une saison de croissance (Vergriete et Labrecque, 2007).

« Du point de vue des changements climatiques et l'absorption de CO<sub>2</sub>, des études sur la forêt urbaine de Chicago ont démontré qu'un petit arbre de 8 à 15 cm de diamètre qui pousse lentement peut séquestrer 16 kg de CO<sub>2</sub> par an et un grand arbre à son niveau maximal de croissance peut séquestrer 360 kg par an (Mcpherson et Simpson, 1999). On estime que dans la région métropolitaine de Montréal, les arbres séquestrent les émissions du carbone de 100 320 voitures (Vergriete et Labrecque, 2007). » Ibid., pp. 2-3

Dans la grande région de Châteauguay, la ceinture verte va aussi servir à atténuer les effets négatifs de l'autoroute 30 qui passe tout près : réduction du bruit, des polluants divers, de l'ozone, absorption de CO<sub>2</sub>, séquestration de métaux lourds, interception de particules atmosphériques, etc.)

Pour conclure sur les services à la santé offerts par les milieux naturels, soulignons que plusieurs des points évoqués dans cette section suggèrent les idées de santé, éducation et activité physique ; ces trois éléments sont indissociables quand on parle de santé. À Châteauguay, ils sont concrétisés dans des édifices institutionnels que l'on trouve près du Corridor vert Châteauguay-Léry; il s'agit du Centre hospitalier Anna-Laberge de Châteauguay, de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, d'un centre multisports et bientôt du Centre Sportplex. La vocation de ces institutions est comme un prolongement naturel de la ceinture verte. Il y a là une intégration à maintenir et à développer dans la planification urbaine.

#### **4. Corridor vert Châteauguay-Léry : une volonté populaire**

Les populations des villes de Châteauguay et de Léry ont déjà exprimé clairement leur opinion en faveur de la conservation et de la mise en valeur de leur Corridor vert. D'abord en signant une pétition, et par la suite en répondant massivement à des consultations publiques. Une belle histoire citoyenne...

##### **4.1 Pétition**

###### **12 145 signataires en faveur de la conservation**

Dès l'été 2008, une pétition réclamant la conservation et la mise en valeur du Corridor vert Châteauguay-Léry circule dans la communauté régionale. La pétition de 12 145 signataires a été déposée aux élus de Châteauguay lors d'une séance du Conseil en novembre 2009 en même temps qu'une pétition de 741 noms recueillis par des jeunes du secondaire. Par la suite en janvier 2010, dépôt de la pétition de 12 145 signataires à la MRC de Roussillon avec plusieurs documents à l'appui ; une cinquantaine de personnes représentant des organismes de Châteauguay voués à la protection de la nature se sont présentées à cette séance publique. But : demander à la MRC de reconnaître la ceinture verte de Châteauguay et de Léry comme site d'intérêt écologique et de l'inscrire dans son schéma d'aménagement. Enfin, en complément au dépôt de la pétition à la MRC, envoi d'une lettre à tous les conseillers de toutes les villes de la MRC jointe au document « La ceinture verte Châteauguay-Léry, un territoire à protéger et à mettre en valeur. »

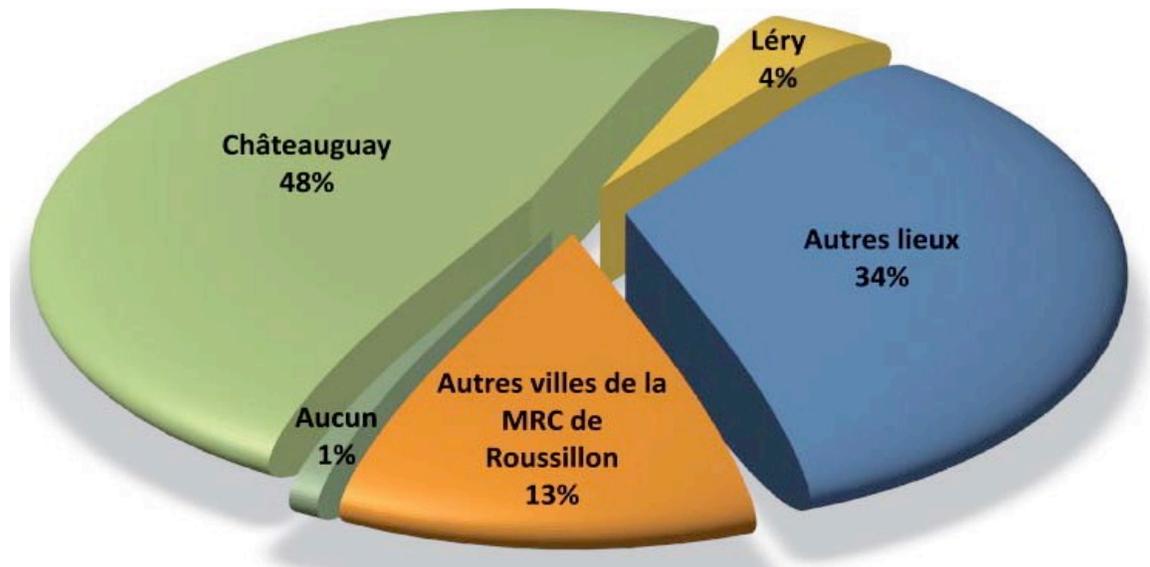
##### **Tableau 7**

###### **Libellé de la pétition**

*« Considérant la disparition accélérée des habitats naturels dans le sud du Québec, nous demandons aux autorités municipales, régionales et provinciales de préserver la ceinture verte située aux limites des municipalités de Châteauguay et Léry, entre le centre écologique Fernand-Seguin et les territoires protégés du ruisseau Saint-Jean et de l'île Saint-Bernard (Refuge faunique Marguerite-D'Youville). À l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal qui a déjà statué sur l'importance de ces milieux, nous jugeons que le maintien de ce corridor naturel est essentiel pour assurer la pérennité de la flore et la faune caractéristiques qui s'y trouvent, et pour permettre à la population régionale de pouvoir y pratiquer des activités de loisir en lien avec la nature. »*

**Tableau 8**

**Répartition régionale des signataires de la pétition.**



#### **4.2 Consultation publique à Châteauguay**

##### **584 mémoires et opinions déposés**

La conservation et la mise en valeur du Corridor faisant l'objet d'une demande constante et pressante d'une large proportion de la population, l'administration municipale de Châteauguay a organisé à l'été 2009 une consultation publique dont le taux de participation record a clairement démontré la volonté des citoyens. Consigné dans un rapport remis au Conseil de ville, le contenu des 584 mémoires et opinions déposés ont confirmé à 92,3% la nette préférence des citoyens pour la conservation et la mise en valeur de la totalité du territoire naturel plutôt que pour les scénarios de développement domiciliaire proposés.

(Rapport de la consultation de Châteauguay : Annexe VII)

#### **4.3 Consultation publique à Léry**

##### **91,7% des opinions exprimées en faveur de la conservation**

L'implantation nouvelle d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la ville de Léry imposait à l'administration municipale de revoir son plan d'urbanisme et de

proposer à ses citoyens une vision et des orientations du développement futur du territoire.

Au printemps 2010, les urbanistes de la firme conseil retenue par le Conseil ont présenté à la population une première version d'une vision et des orientations d'un futur plan d'urbanisme qui laissait peu de place à la conservation des milieux naturels.

En réponse au plan proposé, des Léryverains se sont regroupés et ont élaboré un nouveau plan d'affectation qu'ils ont par la suite présenté à la population ainsi qu'au Conseil de ville. Ce plan proposait un développement harmonieux du territoire en lien avec les grandes orientations du PMAD : conservation des milieux naturels et développement domiciliaire densifié sur une portion du territoire adjacente au développement proposé par le plan de développement durable Beauharnois, la ville voisine.

Une consultation publique organisée au cours de l'été 2010 a permis aux citoyens de se prononcer sur les deux visions de développement de leur milieu de vie. Des 156 mémoires déposés par les citoyens, 91,7% étaient en faveur du plan proposé par le Regroupement des citoyens, soit la protection intégrale du territoire naturel, la protection des zones agricoles et une densification du territoire à développer.

(Rapport de consultation ville de Léry : Annexe VIII)

## 5. Usages compatibles à la protection des milieux naturels

### 5.1. Définition

Selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du gouvernement du Québec ;  
«Une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat, n'est pas permise.» Section IV, Art 17

Or, dans le cas du corridor vert de Châteauguay-Léry, où plusieurs espèces sont désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées par la *Loi Québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables*, et figurant sur la liste des espèces en péril au Canada et protégées par la *Loi canadienne sur les espèces en péril*, la définition d'usage compatible pourrait se définir ainsi :

**Un usage compatible à la protection des milieux naturels, exclu tout usage susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.**

### 5.2. Usages non-compatibles à la protection des milieux naturels

#### **Le développement résidentiel est fortement susceptible de modifier**

1. Les processus écologiques en place :

La fragmentation de l'habitat occasionnée est susceptible de provoquer un phénomène d'isolement des populations, limitant ainsi les échanges génétiques, contribuant à réduire la viabilité des populations d'espèces<sup>2</sup>

Un éventuel aménagement paysager domiciliaire peut provoquer la propagation d'espèces introduites envahissantes. Ces espèces agressives se développent au détriment de la flore indigène.<sup>3</sup>

2. La diversité biologique présente :

La modification de l'éclairage naturel, d'une compaction du sol par la machinerie, de l'augmentation de l'activité humaine et du bruit qui en résulte, une éventuelle modification de la diversité biologique présente est inévitable à court, moyen et long terme. D'une part, la construction d'une seule maison peut causer le dépérissement des arbres en bordure du terrain par les modifications de l'écosystème qui ont été engendrées. Il est effectivement fréquent d'observer le dépérissement en cime des arbres adjacents un site où une construction a été réalisée quelques années auparavant. Le dépérissement en cime affaibli l'arbre,

---

<sup>2</sup> Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier et F. Hone (1999) Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune. Environnement Canada, 60 p.

<sup>3</sup>Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de la verge d'or voyante (*Solidago speciosavar. rigidiuscula*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 15 p.

le rend plus vulnérable aux attaques d'agents pathogènes et peut éventuellement mener à la mort de l'arbre.<sup>4</sup>

D'autre part, certaines populations d'espèces retrouvées sur le corridor Châteauguay-Léry sont très sensibles aux activités humaines. Le faucon pèlerin, qui y a été observé et qui est par ailleurs désigné vulnérable au Québec, est particulièrement touché par ce phénomène, surtout en période de nidification.<sup>5</sup>

Lorsque l'on considère que l'une des principales causes de la situation précaire des populations de l'érable noir et de l'ail des bois qui sont présents sur le corridor (tous deux protégés par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, à titre d'espèces vulnérables au Québec) est l'étalement urbain, la disparition de ces deux espèces dans le corridor Châteauguay-Léry suite à un développement résidentiel est envisageable.<sup>6</sup>

### 3. Les composantes chimiques et physiques propres à ces habitats :

- **L'éclairage naturel** ; zones éclaircies suites à l'abatage des arbres sur le site à développer
- **Diminution de l'humidité relative de l'air** ; l'évapotranspiration végétale à la baisse
- **L'augmentation de la température du sol et de l'air** ; la diminution du pourcentage de couvert végétal jumelé à l'augmentation de l'absorption des rayons solaires (toitures, asphalte...)
  
- **L'augmentation du taux de CO<sub>2</sub> dans l'air** ; La diminution du stockage de CO<sub>2</sub> causé par un pourcentage de couvert forestier réduit et par les activités anthropiques.
- **Modification de l'écoulement de l'eau de surface** ; les constructions domiciliaires peuvent faire dévier l'écoulement naturel de l'eau de ruissellement et les drains autour des maisons sont susceptibles de capter cette eau pour la rendre non-disponible aux végétaux
- **Modification de l'accès à la nappe phréatique par les végétaux** ; le système racinaire se développe beaucoup moins profondément dans un sol compacté.

---

<sup>4</sup> Bureau de normalisation du Québec. Aménagement paysager à l'aide de végétaux. NQ-0605-100. Québec, 2001, 160 p.

<sup>5</sup> ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES OISEAUX DE PROIE DU QUÉBEC (EROP). 2009. Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* (*Falco peregrinus anatum*) pour la période 2002-2009. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec. 22 pages.

<sup>6</sup> Espèce vulnérable au Québec. Érable Noir. Ministère du Développement durable et des parcs. Espèce vulnérable au Québec. Ail des bois. Ministère du Développement durable et des parcs.

- **Modification de la structure du sol** ; Le passage de la machinerie, l'excavation, le décapage et le remblayage sont des activités reliées aux projets de développements domiciliaires dont les impacts sur la structure du sol sont inévitables.
- **Modification de la texture du sol** ; En diminuant le pourcentage du couvert forestier l'apport en matière organique au sol sera considérablement réduit.
- **Possibilité de contamination** ; La machinerie peut contaminer le sol par des fuites d'essences ou d'huile
- **Augmentation de l'exposition aux vents** ; les arbres en bordures du boisé (bordure nouvellement créée) seront exposés à des vents plus forts puisque ces vents seront moins ralentis qu'auparavant. Cette situation peut causer des blessures et le déracinement des arbres.
- **Augmentation de la vitesse d'évaporation de l'eau du sol** ; le sol dénudé s'assèche beaucoup plus rapidement qu'un sol recouvert de végétation.

### 5.3. Fragmentation et effets de lisière

Les perturbations causées par un développement domiciliaire ou toute autre fragmentation d'un milieu naturel engendrent des impacts sur une plus grande superficie que celle visée par le développement en créant un effet de lisière. Les conditions écologiques différentes de celles qui prédominaient avant la fragmentation, telles que l'augmentation de la vitesse du vent, de la radiation solaire et la diminution de l'humidité relative, entraînent une modification de la composition spécifique de l'habitat. Les nouvelles conditions sont plus propices à l'établissement d'espèces héliophiles, aux risques de chablis, ainsi que l'apport de graines d'espèces végétales et d'organismes pathogènes allochtones au milieu.<sup>7</sup> De plus, une perte de la valeur des biens et services écosystémiques rendus par le corridor vert Châteauguay-Léry est à envisager. Compte-tenu de la variété des écosystèmes présents, tel que milieux humides, friches et boisés, ces enjeux pourraient être observés pour ce qui est de la pollinisation, de l'habitat pour la biodiversité, des loisirs et du tourisme, de la régulation du climat, de l'approvisionnement en eau, de la régulation des crues et des inondations, du contrôle de l'érosion, de la qualité de l'air et du contrôle biologique.<sup>8</sup>

Le corridor vert de Châteauguay-Léry est peuplé de plusieurs espèces végétales, mycologiques et aviaires très rares, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, qui en font un écosystème forestier de 974 ha exceptionnel. Son sol calcaire bordé d'un plan d'eau d'une superficie importante, en fait un lieu où ces espèces pourraient se rétablir s'il est préservé dans son intégrité. Par ailleurs, les mammifères, amphibiens, reptiles et insectes n'ont pas encore fait l'objet d'inventaires sur le corridor vert de Châteauguay-Léry, ce qui suggère que certaines espèces fauniques non-inventoriées à ce jour pourraient aussi être présentes sur la liste des espèces en péril.

<sup>7</sup><http://www.conservation-nature.fr/article2.php?id=118>

<sup>8</sup> Le capital écologique du grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la ceinture verte. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec, Février 2013, 67 p.

Modifier un seul des habitats que l'on retrouve dans le corridor vert de Châteauguay-Léry pourrait engendrer un déséquilibre important de la chaîne trophique et la dynamique de la relation prédateur-proie qui est propre à ce site.<sup>9</sup> En effet, selon une récente étude, les espèces rares sont les espèces qui ont les fonctions écologiques les moins communes, mais qui sont très importantes pour la conservation même des habitats.<sup>10</sup> L'équilibre naturel et fragile des habitats du corridor vert de Châteauguay-Léry doit donc être protégé dans son intégrité, et ce, par les instances gouvernementales provinciales et fédérales, conformément aux lois en vigueur sur les espèces vulnérables ou menacées au Québec, et sur les espèces en péril au Canada. Ainsi, le gouvernement, en octroyant un statut officiel de milieu protégé au Corridor-vert Châteauguay-Léry, irait aux devants d'éventuels conflits et mettrait fin de façon définitive aux spéculations sur ces terrains. Prendre ces responsabilités en charge éviterait de se placer dans une situation comme celle du Boisé des hirondelles à Saint-Bruno de Montarville, où les citoyens et la municipalité demande la révocation du certificat d'autorisation de développement octroyé au promoteur.

---

<sup>9</sup> Aménagement des boisés et terres privées pour la faune. Fondation de la faune du Québec. 6p. 1996

<sup>10</sup> **Rare Species Support Vulnerable Functions in High-Diversity Ecosystems**

*PLOS Biology*, Published: May 28, 2013. DOI: 10.1371/journal.pbio.1001569

David Mouillot, David R. Bellwood, Christopher Baraloto, Jerome Chave, Rene Galzin, Mireille Harmelin-Vivien, Michel Kulbicki, Sebastien Lavergne, Sandra Lavorel, Nicolas Mouquet, C. E. Timothy Paine, Julien Renaud, Wilfried Thuiller

## **6. La zone P-840**

### **6.1 La disparition de la zone de conservation P-840**

#### **Une superficie boisée de 52 952 pieds carrés sans protection**

Le projet de règlement visant l'agrandissement de la zone H-831 à même la zone P-840 afin d'y inclure les lots 5 671 084 et 6 157 276 ferait en sorte que la zone P-840 deviendrait caduque parce que les lots mentionnés couvrent la totalité de la superficie visée par la zone P-840.

La conservation du milieu naturel de ce secteur actuellement assurée par le seul usage *Conservation* permis par la grille des usages et des normes en vigueur dans la zone P-840 serait remplacée par les usages et les normes de développement résidentiel attribués à la zone H-831. Soit la construction d'habitations unifamiliales, bi et trifamiliales et multifamiliales pouvant s'élever jusqu'à trois étages.

Le projet de règlement ne prévoit aucune protection pour le milieu naturel existant. La totalité de la superficie boisée de la zone, soit 52 952 pieds carrés, pourrait disparaître.

### **6.2 Un milieu à haute valeur écologique**

#### **Espèce en péril et écosystème forestier exceptionnel**

Non seulement les inventaires des plantes vasculaires de cette portion du Corridor vert Châteauguay-Léry a relevé la présence de noyers cendrés (statut S3 à Québec et espèce en péril au fédéral), mais cette portion du territoire naturel

Compte tenu de l'urgence de la protection de l'intégrité du territoire rendue nécessaire par une pression immobilière accentuée par l'ouverture de l'autoroute NA 30 à proximité du Corridor Châteauguay-Léry, nous estimons qu'il est impératif que la ville de Châteauguay préserve la réglementation actuellement en vigueur

## 7 Avis et commentaires

À la lumière de la lecture et de l'analyse du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la zone H-831 visant l'agrandissement à même la zone P-840 dans le secteur de la rue Maupassant afin d'y inclure les lots 5 671 084 et 6 157 276 **nous sommes d'avis que ce projet de règlement doit être abandonné car le développement résidentiel permis par la grille des usages en vigueur dans la zone H-831 car la conservation et la mise en valeur du boisé actuel ajoute beaucoup plus à la richesse et à l'attractivité de Châteauguay qu'une éventuelle poussée du développement résidentiel.**

## Conclusion

Dans la mesure où nous nous donnons une vision globale et à long terme, tout converge vers un impératif : **la conservation intégrale de la Ceinture verte Châteauguay-Léry**. Cette dernière constitue un écosystème où tout est relié; on ne peut l'amputer d'une partie, sans qu'elle perde de sa valeur écologique, i.e. des précieux services qu'elle nous rend, grâce à sa riche biodiversité. Conserver ce milieu naturel à haute valeur écologique est d'autant plus important qu'il en reste très peu dans la région.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, il est grand temps d'aller au-delà d'une vision dépassée du développement pour nous diriger vers un développement qui sera véritablement durable; ça presse, la nature nous en donne des signes de plus en plus évidents. Sachons être à son écoute et mettons-nous résolument en marche sans délai, en nous dotant d'un plan d'action qui permette d'atteindre les objectifs et les cibles mises de l'avant par le PMAD. C'est une question de solidarité avec nos concitoyennes et concitoyens, car le tout s'appuie sur une volonté populaire clairement exprimée.

*« Aujourd'hui, indéniablement, la biodiversité est en crise. La planète dans son ensemble se porte très mal. Néanmoins, des chemins de traverse existent toujours. Sauver le vivant, ce n'est pas faire preuve d'angélisme ou de naïveté face à des espèces et à des espaces sauvages qui peuvent nous émouvoir, nous toucher, nous séduire. Sauver le vivant, c'est cotiser à une assurance-vie pour le futur. C'est protéger notre héritage. Si nous ne souhaitons pas finir seuls au monde, face à face avec nous-mêmes et sans autre avenir que la mort de notre espèce à très court terme, il est encore temps de choisir le scénario... »*

Grundmann, Emmanuelle – Demain, seuls au monde? L'homme sans la biodiversité.  
Calmann-Lévy, 2010, pp. 313-314

## Annexe I

### Bibliographie et références

1. Bernatzky. *Tree ecology and preservation*. 1978, 358 p.
2. Aménagement des boisés et terres privées pour la faune. Fondation de la faune du Québec. 6p. 1996
3. Bureau de normalisation du Québec. Aménagement paysager à l'aide de végétaux. NQ-0605-100. Québec, 2001, 160 p.
4. Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier et F. Hone (1999) Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Service canadien de la faune. Environnement Canada, 60 p.
5. Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de la verge d'or voyante
6. (*Solidago speciosa* var. *rigidiuscula*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 15 p.
7. ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DES OISEAUX DE PROIE DU QUÉBEC (EROP). 2009.
8. Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* (*Falco peregrinus anatum*)
9. pour la période 2002-2009. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec. 22 pages.
10. Espèce vulnérable au Québec. *Ail des bois*. Ministère du Développement durable et des parcs.
11. Espèce vulnérable au Québec. *Érable Noir*. Ministère du Développement durable et des parcs.
12. *Le capital écologique du grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la ceinture verte*. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec, Février 2013, 67 p.
13. *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Publication du Québec.
14. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2004. *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (3e édition)*. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. 29 pages.
15. *Rare Species Support Vulnerable Functions in High-Diversity Ecosystems*. PLOS Biology Published: May 28, 2013. DOI: 10.1371/journal.pbio.1001569. David Mouillot, David R. Bellwood, Christopher Baraloto, Jerome Chave, Rene Galzin, Mireille Harmelin-Vivien, Michel Kulbicki, Sebastien Lavergne, Sandra Lavorel, Nicolas Mouquet, C. E. Timothy Paine, Julien Renaud, Wilfried Thuiller
16. *Répertoire des essences arboricoles de la ville de Québec*. Service de l'environnement. Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture. 11p.
17. *Une ceinture verte grandeur nature : Un grand projet mobilisateur pour la région de Montréal*. Fondation David Suzuki, Nature-Action Québec. Juin 2012, 48 p.
18. *Les milieux humides dans le sud du Québec : entre destruction et protection. Analyse d'une stratégie de conservation*, Caroline Quest, Nature Québec
19. Beier, P. et Noss, R.F. Do habitat corridors provide connectivity? *Conservation Biology*. 1998, Vol. 12, pp. 1241-1252.
20. Sullivan, Lauren L., Johnson, Brenda L. et Brudvig, Lars A. Can dispersal mode predict corridor effects on plant parasites? *Ecology*. 2011, Vol. 92, 8, pp. 1559-1564.
21. Haddad, Nick M., et al. Corridor use by diverse taxa. *Ecology*. 2003, Vol. 84, 3, pp. 609-615.
22. Environnement Canada. *Au-delà des îlots de verdure : Guide d'introduction à l'utilisation des sciences de la conservation pour choisir et concevoir des réserves naturelles communautaires*. Downsview (Ontario) : Environnement Canada, 2005. 80 p.

23. . Tewksbury, Joshua J., Douglas J. Levey, Nick M. Haddad, Sarah Sargent, John L. Orrock, Aimee Weldon, Brent J. Danielson, Jory Brinkerhoff, Ellen I. Damschen, et Patricia Townsend. Corridors affect plants, animals, and their interactions in fragmented landscapes. *PNAS*. 2002, Vol. 99, 20, pp. 12923-12926.
24. Ontario Road Ecology Group et Toronto Zoo. *A guide to Road Ecology in Ontario, prepared for the Environment Canada Habitat Stewardship Program for Species at Risk*. Scarborough, Ontario : Ontario Road Ecology Group et Toronto Zoo, 2010.
25. Henry, A.C., Jr., et al. Conservation corridors in the United States: Benefits and planning guidelines. *Fourth Quarter*. 1999, pp. 645-648.
26. Avery, Annabelle et Grenier, Marie-Hélène Audet. *La conservation des habitats : un actif pour une propriété agricole*. Québec : Canards Illimités - Québec, 2005. Rapport technique No Q2005-5. 91 p.
27. Allag-Dhuisme, F., et al. *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques*. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du 36 Développement Durable et de la Mer. 2010. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue – premier document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.
28. Margules, C. R. et Pressey, R. L. Systematic conservation planning. *Nature*. 2000, Vol. 405, pp. 243-253.
29. Beier, Paul, Majka, Daniel R. et Spencer, Wayne D. Forks in the Road: Choices in Procedures for Designing Wildland Linkages. *Conservation Biology*. 2008, Vol. 22, 4, pp. 836-851.
30. Mercure, Marjorie, et al. *Planification d'un réseau naturel entre les cinq Montérégiennes de la Rive Sud de Montréal*. Nature-Action Québec. 2010. 41 pages. Non publié.
31. Duchesne, Sonia, Bélanger, Luc et Savard, Jean-Pierre L. *Fragmentation forestière et corridors verts en paysage agricole : 2. Effets de bordure et de discontinuité des boisés*. Québec : Direction de la conservation de l'Environnement, Service canadien de la faune, Région du Québec, 1998. 70 p.
32. Environnement Canada. *Oiseaux forestiers sensibles à la superficie de l'habitat en zone urbaine*. Service canadien de la faune - Ontario, Environnement Canada. 2007. 69 p.
33. Beier, Paul, et al. Toward best practices for developing regional connectivity maps. *Conservation Biology*. 2011, Vol. 25, 5, pp. 879-892.
34. . Allag-Dhuisme, F., et al. *Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique*. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. 2010. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue - deuxième document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France.
35. Bentrup, G. *Zones tampons de conservation : lignes directrices*. Asheville, NC: U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Southern Research Station, 2008. Gen. Tech. Rep. SRS-109. 115 p.
36. Bellamy, Paul E., Hinsley, Shelley A. et Newton, Ian. Local extinctions and recolonisations of passerine bird populations in small woods. *Oecologia*. 1996, Vol. 108, pp. 64-71.
37. Brost, B. et Beier, P. Use of land facets to design linkages for climate change. *Ecological Applications*. 2012. En presse. 37